



Règlement pour le concours Roule au cube! dans le cadre du défi des Cubes énergie 2017 du Grand défi Pierre Lavoie

Description et durée du concours :

1. Le concours Roule au cube! dans le cadre du défi des Cubes énergie 2017 du Grand défi Pierre Lavoie, en collaboration avec l'émission Salut Bonjour, se déroule du 1^{er} au 30 mai 2017 à 17h.
2. À gagner : l'un des trente (30) vélos hybrides juniors Azkhaban de marque Devinci.
3. Pour participer, une inscription complète incluant une vidéo de présentation doit être complétée et envoyée au plus tard le 30 mai 2017 à 17 h (HNE).
4. Une sélection déterminera une personne gagnante par jour et les gagnants seront annoncés lors de l'émission Salut Bonjour diffusée sur les ondes de TVA, du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h 30, et la fin de semaine de 6 h à 10 h, du 2 au 31 mai 2017.

Comment participer au concours Roule au cube! :

5. Chaque participant doit envoyer une vidéo originale (à l'aide d'un lien YouTube) d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) secondes, qui présente comment ils accumulent des cubes énergie.
6. L'inscription au concours Roule au cube! ne peut se faire que par le biais du site <http://cubesenergie.com/fr/ecole-primaire-du-quebec/concours> dans la section désignée.

Admissibilité au concours Roule au cube! :

7. Ce concours s'adresse uniquement aux élèves des écoles primaires du Québec inscrites au défi des Cubes énergie 2017.
8. Pour être admissible, le participant doit fournir tous les renseignements nécessaires demandés dans le formulaire de participation en ligne et accepter le règlement du concours.
9. En soumettant sa vidéo, le participant consent à la diffusion de sa vidéo durant l'émission Salut Bonjour ainsi que sur les plateformes web et les médias sociaux de TVA et du Grand défi Pierre Lavoie. Il s'engage également à avoir le consentement de toutes les personnes apparaissant dans sa vidéo.
10. Une seule participation au concours Roule au cube! dans le cadre du défi des Cubes énergie 2017 du Grand défi Pierre Lavoie par personne inscrite est permise. Il n'est pas possible de gagner plus d'une fois.



- 11.** Les administrateurs de ce concours se réservent le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'ensemble des critères d'admissibilité ou ayant un comportement répréhensible.

Prix :

- 12.** Les participants au concours courent la chance de gagner l'un des trente (30) vélos hybrides juniors Azkhaban Devinci, d'une valeur de 499 \$. Un vélo sera attribué à l'inscription gagnante.

Tirage et attribution des prix :

- 13.** Chaque jour, du 1^{er} au 30 mai, un participant et sa vidéo seront sélectionnés parmi l'ensemble des inscriptions reçues depuis le début du concours.
- 14.** Le nom d'un gagnant sera annoncé, et sa vidéo présentée, dans le cadre de l'émission Salut Bonjour du 2 au 31 mai 2017 inclusivement. La liste des gagnants sera disponible sur demande.

Réclamation des prix :

- 15.** Avant qu'un participant ne soit officiellement déclaré gagnant, le participant devra :
- être rejoint par les organisateurs du concours dans les dix (10) jours ouvrables suivant la parution du nom des gagnants dans l'émission Salut Bonjour ;
 - confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement ;
 - signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le « Formulaire d'exonération ») qui lui sera transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel, et le retourner aux organisateurs du concours dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de sa réception.
- 16.** Dans les quinze (15) jours suivant la réception du Formulaire d'exonération, les organisateurs du concours feront parvenir un courriel aux gagnants sélectionnés, afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix. En cas de refus d'un participant sélectionné de recevoir son prix, les organisateurs du concours seront libérés de toute obligation relative à la remise de ce prix et pourront procéder, à leur discrétion, à un nouveau tirage.
- 17.** Pour prendre possession de son prix, le gagnant devra se présenter chez un détaillant Devinci, choisi par l'administrateur du concours de sa région.
- 18.** À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, tout gagnant sélectionné sera disqualifié. Par ailleurs, un nouveau tirage pour le



prix pourra être effectué, conformément au présent règlement, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

Conditions générales :

- 19.** Les prix doivent être acceptés tels quels et ne pourront être transférés, ni substitués à un autre prix ou à une somme d'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.
- 20.** Dans l'éventualité où les organisateurs du concours ne pourraient attribuer un prix (ou portion de prix) tel qu'il est décrit au présent règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou portion de prix) de même nature et de valeur équivalente.
- 21.** Le Grand défi Pierre Lavoie, et toutes autres entités prises en compte dans ce présent tirage ne seront pas tenues responsables des participations perdues, mal acheminées, en retard ou frauduleuses, ou de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, du site Internet, pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur d'un participant.
- 22.** Les participants sélectionnés dégagent de toute responsabilité le Grand défi Pierre Lavoie, et toutes autres entités prises en compte dans ce présent tirage quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix. Chaque participant sélectionné reconnaît qu'à compter de la réception de la lettre lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services. Afin d'être déclaré gagnant, et préalablement à l'obtention de son prix, chaque participant sélectionné s'engage à signer une déclaration à cet effet au Formulaire de déclaration.
- 23.** Les participants gagnants consentent à ce que le Grand défi Pierre Lavoie, ainsi que toutes autres entités impliquées dans le présent concours utilisent leur nom, leur lieu d'activité, leur photographie, leur vidéo, leur image et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans rémunération ni compensation supplémentaire.
- 24.** Le Grand défi Pierre Lavoie se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au présent concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.



- 25.** Tout participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions sans appel du Grand défi Pierre Lavoie, qui se chargera de son application.
- 26.** L'information recueillie sur les participants sera utilisée uniquement à des fins de gestion du concours. Aucune communication publicitaire ou autre type de communication non reliée à ce concours ne sera envoyée aux participants, à l'exception des communications effectuées par le Grand défi Pierre Lavoie concernant l'inscription, la participation et le résultat du concours.
- 27.** Le Grand défi Pierre Lavoie se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours ou de modifier en tout temps les règlements du concours, de quelque façon que ce soit, sans préavis et sans limiter la généralité de ce qui précède, si, pour une raison quelconque, la portion en ligne du concours ne peut être exécutée comme prévu, par exemple à la suite d'une tentative d'altération, d'une infection par un virus informatique ou de toute autre cause indépendante de la volonté du Grand défi Pierre Lavoie.

N.B. Le genre masculin est utilisé dans ce document sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Pour informations supplémentaires : cubesenergie@legdpl.com